

FRANCE MÉTISSE
**2012 L'APPEL
AUX CANDIDATS**

16 PROPOSITIONS

▶ **RESPECT MAG/TERRA NOVA POUR
FAIRE BOUGER LA RÉPUBLIQUE**

en partenariat avec

RESPECT
MAG
URBAIN, SOCIAL ET MÉTISSE

SOMMAIRE

FRANCE MÉTISSÉE 2012 : L'APPEL AUX CANDIDATS 16 PROPOSITIONS POUR FAIRE BOUGER LA RÉPUBLIQUE

3 INTRO

5 LES PROPOSITIONS: EMPLOI

7 LES PROPOSITIONS: LOGEMENT

8 LES PROPOSITIONS: CULTURE

9 LES PROPOSITIONS: ÉDUCATION

11 LES PROPOSITIONS: INSTITUTIONS



Terra Nova est un think tank progressiste indépendant ayant pour but de produire et de diffuser des solutions politiques innovantes, en France et Europe.

Toute la production est gratuite et libre d'accès sur www.tnova.fr et sur www.debats2012.fr, le site de décryptage de la présidentielle.



En kiosque, reportages, interviews autour des 16 propositions
Respect mag, le magazine urbain, social et métissé

► www.respectmag.com

FRANCE MÉTISSÉE

2012

L'APPEL AUX CANDIDATS

16 propositions Terra Nova/Respect mag pour faire bouger la République

Ces dernières années, la diversité ethnique, culturelle ou religieuse de la société française a été abordée sur le mode du rejet. Débat sur l'identité nationale, puis sur la laïcité et l'islam, mise en cause de la binationalité, polémique sur des quotas ethniques dans le football... Le débat politique a donné l'image d'une France défensive, d'une identité transformée en citadelle assiégée face aux risques «allogènes». Nous avons protesté. Nous avons résisté contre ces coups portés à notre vivre ensemble, contre ces «débat» transformés en panels islamophobes nauséabonds, contre ces dérapages scandaleux indignes de notre République. Comme si le sens de l'Histoire était négatif. Comme si la France n'était toujours pas mûre...

Aujourd'hui, nous proposons des changements. Nous parions ici sur une autre réalité. Nous estimons que, derrière l'instrumentalisation politique régressive, derrière les crispations bien réelles d'une partie du corps social, une France diverse, et qui se conçoit comme telle, émerge.

La vision historique de la nation a longtemps été figée dans l'immobilité, enfermée dans le passé de la «France éternelle», close, hermétique aux réalités des outremer, hermétique aux apports des Français issus de l'immigration de l'après-guerre et des ex-colonies. Certes, cette immigration fut conçue comme temporaire: les migrants sont venus participer à la reconstruction de la France, mais avaient vocation à retourner dans leur pays d'origine. La France ne cherchait

pas à les intégrer. A partir de 1974, elle a même cherché à les faire repartir, de gré voire parfois de force. Beaucoup sont pourtant restés, leurs enfants sont nés français. Cette vision de la nation avait une tentation ethnique: une identité nationale perçue comme blanche. On voit d'ailleurs la difficulté à dire ces réalités: les Français noirs et arabes sont nommés à travers des termes euphémisés (*black, beur...*), comme s'il s'agissait d'oxymores...

Aujourd'hui, enfin, la France commence à reconnaître la diversité de ses visages en politique, dans les médias, dans l'entreprise. Mais beaucoup s'arrêtent là: ils acceptent la diversité des visages mais pas la diversité des messages. L'identité nationale n'est plus ethnique, mais elle est encore culturaliste. Les Noirs, Arabes et Asiatiques peuvent être français, mais à condition de s'assimiler. En adoptant la culture, les codes, les référents de la France d'hier. Ils doivent réciter «nos ancêtres les Gaulois», devenir plus français que les «Français de souche». Dans cette optique, l'islam ne fait pas partie de la République. Et les musulmans doivent être «discrets», selon le mot malheureux d'une ministre: discrets, car ils ne sont pas (ou moins) chez eux en France. Les «débat» de ces dernières années ont été instructifs: ils ont tourné à la déconfiture de leurs auteurs. La vision culturaliste de l'identité nationale, particulièrement virulente, est désormais minoritaire. Notre République est certes, indivisible mais elle a évolué avec les nouvelles minorités, comme elle a, jadis, évolué avec d'autres. Elle se doit d'intégrer non seulement leurs visages mais aussi leurs messages – leurs

apports culturels. Elle doit permettre à tous de partager un grand récit national modernisé.

On peut être noir, arabe ou asiatique et français. On peut être musulman et français. On peut avoir des Quick halal en France! L'islam est la deuxième religion de France. Alors, oui, l'islam fait désormais partie de la République.

La France ne régresse pas, elle progresse, elle est mûre. Il y a quinze ans, il était impossible pour un maire de soutenir la construction d'une mosquée sur sa commune.

Ces messages fondamentaux qui s'enracinent, nous entendons les aider à s'imposer définitivement. Tel est l'objet de notre Livre blanc: construire le vivre ensemble, et plus seulement résister contre son détricotage. Nous formulons en ce sens seize propositions, travaillées avec seize contributeurs, et demandons aux candidats à la présidentielle de s'engager à les mettre en œuvre, s'ils sont élus, pendant la mandature. Certaines sont novatrices, ou issues d'expériences étrangères réussies. D'autres viennent de travaux antérieurs, mais sont toujours d'actualité. Certaines, enfin, sont défendues dans différents manifestes – cela témoigne de leur pertinence. Plusieurs propositions visent à lutter contre les discriminations qui s'expriment dans la vie quotidienne: emploi, logement, éducation, administration, politique... Elles sont à la croisée de la question sociale, celle des quartiers populaires, et d'une question propre aux minorités visibles. D'autres sont symboliques, et tout aussi importantes. Parmi les mesures proposées, plusieurs se veulent réparatrices. Elles ont, de ce fait, vocation à être limitées dans le temps. D'autres devront être pérennisées.

Toutes ont deux préalables implicites. Le premier est que l'on soit capable de mesurer les discriminations et leurs évolutions. L'encouragement à rendre compte de nos réalités – celles de notre école, de nos entreprises et administrations, de nos productions culturelles – est une nécessité pour avancer. Le temps des polémiques sur les « statistiques ethniques » est révolu. Des compromis ont été trouvés, notamment avec le rapport remis par François Héran à Yazid Sabeg. Il faut nous en saisir. Second préalable: sortir du faux débat entre républicains et communautaristes. La France doit reconnaître la diversité de ses citoyens, et elle peut le faire sans renier son modèle républicain. Le projet que nous défendons inscrit notre vision de la France dans le mouvement, et non dans le repli, il nous propulse dans la modernité et dans l'ouverture. Il veut valoriser l'apport des minorités à notre socle commun et à notre dynamique d'avenir. Il consacre l'addition de nos différences et de nos ressemblances. Ce Livre blanc, finalement, ne parle pas de la diversité, il parle de la France. Il ne constitue pas une synthèse des revendications des minorités, il cherche à bâtir le vivre ensemble collectif, à « faire société », en rassemblant l'ensemble des territoires de la République et l'ensemble des citoyens dans une dynamique commune. C'est le Livre blanc des Noirs, Arabes, Asiatiques... et Blancs de France. Le Livre blanc de la France de demain.

Marc Cheb Sun, directeur de la rédaction de *Respect mag*,
et Olivier Ferrand, président de Terra nova

- ▶ **Proposition 1** de Laurence Méhaignerie, présidente d'Equity Lab et sociologue
Pour une loi sur l'équité en matière d'emploi à la française
- ▶ **Proposition 2** de Yacine Djaziri, entrepreneur, président de la Nouvelle PME
Créer des emplois francs pour réduire le chômage des zones urbaines sensibles
- ▶ **Proposition 3** de Carole Da Silva, présidente de l'AFIP
Favoriser l'émergence d'une élite issue des minorités visibles
- ▶ **Proposition 4** d'Olivier Ferrand et Kent Hudson
Favoriser le réinvestissement bancaire dans les quartiers populaires
- ▶ **Proposition 5** de Mehdi Thomas Allal, responsable au pôle anti-discrimination à Terra nova, et Noémie Houard, politologue
Impulser la mixité dans le logement
- ▶ **Proposition 6** de Pascal Blanchard, historien, et Marc Cheb Sun, directeur de la rédaction de *Respect mag*
Systématiser les bonus incitatifs à la diversité dans la culture
- ▶ **Proposition 7** de Françoise Vergès, politologue
Créer un espace citoyen autour des mémoires des minorités
- ▶ **Proposition 8** de Victorin Lurel, député, président de la région Guadeloupe, et Marc Vizio, coordinateur du groupe Outre-mers à Terra nova.
Donner un statut aux langues de France (Hexagone et Outre-mers)
- ▶ **Proposition 9** de Malik Cervier, enseignant
Innover pour un enseignement dès le primaire en phase avec les évolutions de notre société et son avenir
- ▶ **Proposition 10** d'Esther Benbassa, directrice d'études à l'École pratique des hautes études (Sorbonne)
Ouvrir l'école de la République par le jumelage entre différentes écoles et l'inclusion des cultures des primo arrivants
- ▶ **Proposition 11** de Jean-Claude Tchicaya, porte-parole du collectif Devoir de mémoire
Former les professeurs à la réalité des quartiers populaires
- ▶ **Proposition 12** de Maria Giuseppina Bruna, chargée d'enseignement à l'Université Paris-Dauphine
Promouvoir la diversité dans l'enseignement supérieur et la recherche
- ▶ **Proposition 13** de François Durpaire, président du mouvement pluricitoyen
Faire entrer la diversité à l'Assemblée nationale
- ▶ **Proposition 14** de Ousmane Ndiaye, journaliste et Olivier Ferrand, président de Terra nova
La reconnaissance symbolique de l'islam et du judaïsme dans le calendrier républicain
- ▶ **Proposition 15** Louis Georges Tin, président du Cran
Créer un ministère d'État consacré à la diversité et à l'égalité
- ▶ **Proposition 16** de Rokhaya Diallo, éditorialiste et militante associative
Restaurer le lien de confiance entre citoyen-ne-s et police



DARNEL LINDOR

► **Proposition** 1

LAURENCE MÉHAIGNERIE, PRÉSIDENTE D'EQUITY LAB
Pour une loi sur l'équité en matière d'emploi à la française

La capacité des organisations à mesurer et rendre compte des effets de leurs comportements sera un instrument de régulation sociale majeur dans les prochaines années. Récentes en France, les politiques de diversité et de lutte contre les discriminations souffrent d'un manque de clarté, de lisibilité et d'une faible exigence de transparence sur les résultats. La « diversité » s'apparente alors à une mascarade. L'équité en matière d'emploi ne fait pas en France l'objet d'une politique publique. Le principe de diversité, y compris la diversité ethnique, est retenu dans les référentiels internationaux, ce qui n'est pas le cas dans la loi sur les Nouvelles régulations économiques (NRE) qui évoque uniquement l'égalité professionnelle hommes/femmes et l'insertion de travailleurs handicapés comme critères de non-discrimination (art. 148-2). Les lois sur le handicap et, plus récemment, celle sur l'accès des femmes aux postes de décision, montrent que la diversité progresse lorsqu'elle est assortie d'une obligation de transparence. L'« obligation de dire » et de rendre public les résultats porte en elle-même une « obligation de faire », tant du point de vue de l'entreprise que du point de vue du politique. La lutte contre les discriminations et pour la diversité doit investir plus franchement le volet social de la RSE (Responsabilité sociale des entreprises) et bénéficier de son essor. Il est nécessaire d'intégrer dans la loi NRE des indicateurs précis et comparables. Une loi sur l'équité en matière d'emploi, inspirée de l'expérience canadienne, doit généraliser (pour les entreprises de plus de 300 ou 500 employés et les administrations) l'obligation de progrès chiffrés sur l'ensemble des champs mesurables que sont le genre, le handicap, l'âge et l'origine. Une telle approche n'impose aucun quota. Elle crée une obligation de moyens. L'entreprise reste libre de ses recrutements, sur la base de la compétence. Mais elle doit se poser la question de la diversité, l'intégrer à son action et rendre compte de ses avancées.



DARNEL LINDOR

► **Proposition** 2

YACINE DJAZIRI, ENTREPRENEUR, PRÉSIDENT DE LA NOUVELLE PME
Créer des emplois francs pour réduire le chômage dans les zones urbaines sensibles

La discrimination par l'adresse est très forte en France. Une étude réalisée en 2005 montre qu'un CV issu d'un quartier populaire a sept fois moins de chances d'obtenir un entretien d'embauche qu'un CV identique avec une adresse en centre-ville. Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU), créé en 1996, repose sur des avantages fiscaux et sociaux octroyés aux entreprises qui s'y installent. Avec une logique de rééquilibrage territorial, il renforce le tissu économique dans des quartiers conçus comme des cités-dortoirs. Nous proposons de compléter ce dispositif par une autre approche, centrée sur les hommes, sur leurs parcours net non plus sur les territoires : les entreprises, quelle que soit leur implantation territoriale, bénéficieraient d'avantages pour l'embauche d'un salarié résidant dans une ZUS. Cette mesure contribuerait à extraire de ces territoires de futurs employés trop souvent « assignés à résidence territoriale ». La loi inciterait fiscalement et temporairement (trois ans avec effet dégressif) les TPE et PME sur l'ensemble du territoire national à embaucher des personnes résidant en ZUS. L'avantage fiscal accordé aux employeurs les exonérerait de cotisations patronales et salariales pour les salaires équivalents à un smic mensuel, temps plein. Pour les salaires supérieurs au smic, l'exonération serait dégressive. Le dispositif serait limité aux résidents des ZUS depuis au moins un an, afin d'éviter tout détournement. Sur la base de 150 000 embauches spécifiques, le coût brut de cette réactivation de la machine républicaine s'évalue autour de 2,5 milliards d'euros (nettement moins que le coût annuel de la baisse de la TVA dans la restauration). Le budget net (hors coûts d'indemnisation et de gestion des demandeurs d'emploi) ne devrait pas dépasser un milliard d'euros. Un dispositif susceptible d'entraîner un formidable élan économique et social au cœur des quartiers les plus défavorisés.



► **Proposition** **3**

**OLIVIER FERRAND ET KENT HUDSON, PRÉSIDENT DE KHNET INC.
Favoriser le réinvestissement bancaire
dans les quartiers populaires**

On connaît la difficulté de développer le tissu économique dans les quartiers populaires. Alors que ces quartiers, concentrant jeunesse, énergie et capacité d'innovation, ont un vrai potentiel économique, les investissements y sont trop rares. Pire: l'épargne locale les fuit. L'épargne des habitants des quartiers, collectée par le système bancaire, est investie dans d'autres territoires – les centres villes, les zones économiques. Il y a plus d'argent qui sort que d'argent qui rentre: le bilan financier net des quartiers populaires est négatif, le système bancaire contribue à les appauvrir.

La raison est connue. Les banques de dépôt traditionnelles hésitent à s'engager autant qu'elles le pourraient auprès de ces clientèles locales (TPE notamment), dont elles connaissent mal les besoins et les potentialités spécifiques. La discrimination par l'adresse joue pour les financements comme pour l'emploi. C'est pourquoi les investissements locaux dépendent souvent dans les quartiers de dispositifs spécifiques (comme le micro-crédit).

Pour renverser ces flux, nous proposons de nous inspirer d'une loi américaine le Community Reinvestment Act (CRA). Créé en 1976, le CRA oblige les banques à établir des statistiques territoriales sur les flux de collecte et de réutilisation de l'épargne, notamment pour les territoires en difficulté. La banque doit justifier ses pratiques lorsque l'analyse des flux

révèle une discrimination territoriale. Il lui revient de démontrer qu'elle fournit crédits, conseils et services de manière équitable sur ces territoires, tant en volume qu'en qualité. Elle doit le cas échéant faire des propositions pour améliorer son taux de réinvestissement local, au nom du développement local.

Le bilan du CRA est très positif: en trente-cinq ans, il a permis de canaliser plus de 1 400 milliards de dollars de crédits et de services bancaires vers les territoires et populations défavorisés des Etats-Unis. 60% de ces crédits ont été diffusés sous forme de prêts aux TPE et PME, pour un prêt moyen de 40 000 dollars. Ces réinvestissements locaux n'ont pas eu d'impact négatif sur le bilan des banques. En termes de rentabilité, les crédits CRA démontrent un comportement plutôt meilleur que d'autres prêts. Sur le plan qualitatif, ces crédits réglementés n'ont pas été touchés par les dérives des « subprimes ». A l'instar du Laboratoire de l'économie sociale et solidaire [1], qui porte la proposition, nous suggérons d'adapter ce dispositif législatif en France. Il s'agirait donc pour l'essentiel de rendre visible le problème – la contribution négative du système financier au développement économique des quartiers populaires – et d'inciter les banques à y apporter des solutions.

[1] Kent Hudson et Françoise Bernon, Plaidoyer pour un réinvestissement bancaire dans le développement local (Labo de l'ESS)



PHOTOS: D.R.



► **Proposition** **4**

**CAROLE DA SILVA, PRÉSIDENTE DE L'AFIP
Favoriser l'émergence d'une élite issue
des minorités visibles**

En France, aucun président d'une entreprise du CAC 40 n'est issu d'une minorité visible. Tous diplômés des grandes écoles françaises (ENA, HEC, Polytechnique, IEP, etc.), ils sont aussi tous issus du même milieu social. Aucun président de conseil d'administration d'une entreprise du CAC 40 n'est issu d'une minorité visible. Le constat est identique dans les

instances dirigeantes des établissements publics administratifs, industriels, commerciaux et culturels de l'État. Une « action positive » adaptée à ce constat consisterait à mettre en place un programme qui permette d'identifier les hauts potentiels issus des minorités visibles pour les doter des moyens leur permettant de se positionner sur les postes de cadres dirigeants. À l'instar de la loi du 13 janvier 2011, qui favorise la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises, il s'agira de favoriser l'émergence d'une élite issue des minorités visibles. Une loi pourra fixer aux entreprises du CAC 40, aux établissements publics administratifs, industriels, commerciaux et culturels de l'État, un délai de six ans pour disposer de 10% de cadres dirigeants et de directeurs généraux issus des minorités visibles dans ses conseils d'administration, de surveillance et dans les directions.

DARNEL LINDOR

LOGEMENT


► Proposition **5**

**MEHDI THOMAS ALLAL, RESPONSABLE
DU PÔLE ANTIDISCRIMINATION À TERRA NOVA,
ET NOÉMIE HOUARD, POLITOLOGUE**

Impulser la mixité dans le logement

Depuis la fin des années 1990, la République s'est fixé comme première politique, dans le domaine du logement, la mixité sociale. Or, l'intensité de la ségrégation territoriale est aujourd'hui telle que la France menace de ne plus faire société.

L'outil principal a été l'obligation faite aux communes de construire des logements sociaux. La loi SRU, dans son article 55, impose un seuil minimum de 20% à atteindre dans les communes de plus de 3 500 habitants. Pourtant, le bilan rend compte d'un résultat très insuffisant : sur 736 communes concernées, plus de 330 n'ont pas atteint les objectifs fixés pour leur territoire. Face à ce constat, nous proposons de renforcer la loi SRU significativement en développant les pénalités financières. Le choix politique de la ségrégation territoriale doit avoir un coût prohibitif. Nous proposons ensuite que les « amendes SRU » soient utilisées au sein des collectivités sanctionnées pour installer des ménages à faibles revenus dans le parc privé, en couvrant une part de leurs charges locatives. Les amendes de « non-mixité sociale » permettraient ainsi de réaliser pour partie dans le privé ce que les communes refusent de faire dans le public. Même dans les villes qui jouent

le jeu, les objectifs de la loi SRU sont parfois difficiles à respecter du fait des contraintes financières. À Paris, les coûts de construction ou de rachat sont tels que la Ville n'est pas en situation, à travers le seul logement social, de les atteindre. Le logement privé doit apporter sa contribution. La loi imposerait de réserver 30% de logements sociaux pour tout programme immobilier neuf ou de rénovation d'une taille suffisante (plus de 800 m² par exemple). Une telle règle a déjà été intégrée dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) de Paris, Lyon et Rennes. Cette pratique est également développée au cœur du Grand Londres.


PHOTOS: DARNEL LINDOR



DARNEL LINDOR

► Proposition 6

PASCAL BLANCHARD, HISTORIEN,
ET MARC CHEB SUN, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Systematiser des bonus incitatifs à la diversité dans la culture

Le bilan est simple dans l'univers de la culture : la diversité est souvent mise en avant, mais très rarement mise en œuvre pour des projets majeurs. Peu présente, mal représentée, elle reste à la marge de nos imaginaires collectifs.

Sur le plan télévisuel, la part de personnes non-blanches ne représente toujours qu'une sur dix. Dans certains genres, cette proportion est extrêmement faible : 8% pour la fiction française inédite et 5% seulement de personnages centraux. Un constat similaire peut être fait dans la presse écrite.

Sur le plan cinématographique, un soutien spécifique a été mis en place, avec la création par Jacques Chirac du fonds Images de la diversité. Un outil précieux, mais pas déterminant dans l'aboutissement d'une production de film... Ce soutien marginal ne pousse pas les producteurs, distributeurs, ni les chaînes de télévision à investir, à la mesure d'un effort nécessaire de rattrapage, dans de nouvelles thématiques, des castings audacieux, des itinéraires atypiques, une valorisation des cultures urbaines, ou une introspection plus diverse de notre mémoire plurielle. Le rapport Médias et diversité préconisait d'instaurer des bonus sur l'ensemble des aides pour toutes les fictions et tous les documentaires favorisant la diversité. Le montant de ces bonus serait prélevé sur le budget du CNC (aide à la production et à la distribution audiovisuelle). Ce dispositif serait appliqué sur une période limitée à cinq ans, un temps de rattrapage estimé nécessaire. Il convient de mettre en mouvement les recommandations, unanimes, de ce rapport réalisé en 2010, aussi bien pour le cinéma, Internet, la TV que pour la presse écrite.



DARNEL LINDOR

► Proposition 7

FRANÇOISE VERGÈS, POLITOLOGUE

Créer un espace citoyen autour des mémoires des minorités

Au sein de la République, les minorités ont des expériences et des mémoires extrêmement diverses et une grande pluralité de pratiques, de croyances, de langues et de cultures. Nombreuses sont celles qui ont en héritage l'histoire de la colonisation et de l'immigration : descendants d'esclaves, supplétifs des armées coloniales, « rapatriés », ex-colons... Tous ont

en commun d'être marginalisés ou absents dans le récit national et les institutions culturelles.

Ils construisent une histoire plurielle et complexe. Leurs mémoires sont des pratiques sociales qui mettent en lumière les tensions comme les solidarités. La diversité est pour eux un vécu, pas une idée abstraite. Pour valoriser ces apports, faciliter l'émergence de nouvelles pratiques culturelles, et développer une nouvelle citoyenneté, nous proposons de créer un lieu national de transmission, de création, de savoirs et de ressources, intergénérationnel et interculturel. Faire vivre ce lieu implique de développer des formations aux métiers de médiation culturelle.

Ce lieu vivant (sorte de « Musée des minorités et diversités » situé au cœur de Paris) favorisera la rencontre et l'enseignement d'une histoire plurielle. Un espace où jeunes, enseignants, parents, éducateurs, artistes, auteurs et chercheurs pourront échanger des savoirs, participer à des débats, visiter des expositions, rencontrer des artistes. Non pas un lieu de l'« immigration », mais celui des « études culturelles », où la culture fait lien social.

La diversité réelle est celle-là, celle d'une pluralité des histoires et des savoirs qui vise le bien commun.

À partir de ce lieu, se déclineront, avec le soutien du service civique et des acteurs associatifs et culturels, des musées mobiles et itinérants, et des expositions dans les centres culturels français et les grands musées du monde.

Ce qui est en jeu : une autre cartographie, une autre historiographie de la France où se dessinent les multiples itinéraires, croisements et métissages. L'objectif est le décloisonnement de la société française, le dépassement des fragmentations et rivalités des mémoires pour accéder à un récit commun qui fasse de la place à toutes les mémoires. Ce projet, qui favorise le vivre et le faire ensemble, devra bénéficier d'une dotation de l'État.



DARNEL LINDOR

► **Proposition**

8

VICTORIN LUREL, DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DE LA RÉGION GUADELOUPE, ET MARC VIZY, COORDINATEUR DU GROUPE OUTRE-MERS À TERRA NOVA

Donner un statut aux langues de France (Hexagone et Outre-mers)

Les Outre-mers offrent à la France la diversité dans toutes ses acceptions : biodiversité, diversité des paysages, des horizons, des modes de gouvernance, diversité humaine, culturelle, linguistique...

Les Outre-mers constituent des laboratoires de la diversité. Dans le domaine linguistique, leur apport est particulièrement évident : 53 des 75 langues de France recensées par le rapport Cerquilini en 1999 sont des langues d'Outre-mer. Après 84 tentatives parlementaires infructueuses depuis 1958, en 2008, le Congrès a inséré dans la Constitution un article 75-1 qui affirme que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Hélas, le Conseil constitutionnel, en mai 2011, a considéré que cet article « n'instituait pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit ». Le combat doit donc continuer pour faire respecter la diversité et reconnaître le droit à la langue comme élément d'identité.

Il importe pour les langues de l'Hexagone et des Outre-mers de ratifier, dès 2012, la charte européenne des langues régionales ; de créer un haut Conseil des langues régionales chargé de formuler des avis et de proposer des mesures de promotion de ces langues dans l'éducation, les médias, les administrations, les arts et la culture ; et de créer un observatoire des langues régionales chargé de mesurer l'évolution de leur utilisation dans ces domaines ainsi que dans les différentes parties du territoire national.

ÉDUCATION

► Proposition

9

MALIK CERVIER, ENSEIGNANT

Innover par un enseignement en phase, dès le primaire, avec les évolutions de notre société

Les enseignements en école primaire allient l'apprentissage de compétences et celui de connaissances fondamentales. Ils sont indispensables mais ne suffisent plus. Ils négligent des traits essentiels de la société moderne : son évolution rapide et sa diversité. Le pari est de réussir à valoriser la différence, tout en la banalisant. Comment les diversités de notre société pourraient-elles se raconter dans la confrontation des récits (histoire de France, éducation civique, etc.) auxquels sont soumis les élèves ? Par exemple, en incluant un programme autour des rites et des routines.

Le programme Rites valoriserait des exemples positifs issus de la diversité culturelle, sociale et territoriale (notamment ultramarine) à travers des jeux de rôle ou des événements créatifs réalisés en cours d'année.

Routines inclurait une véritable bible des connaissances sur la diversité : œuvres d'un patrimoine culturel mondial de l'Humanité mais aussi récits du quotidien de héros ordinaires.

Ces programmes, dès l'école primaire, représenteraient un plus pour agrandir les esprits. Pour que l'autre ne soit plus jamais considéré avec stupeur...



DARNEL LINDOR

► Proposition

10

ESTHER BENBASSA, DIRECTRICE D'ÉTUDES À L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, SORBONNE

Ouvrir l'école de la République par le jumelage entre différentes écoles et l'inclusion des cultures des primo arrivants

L'école a longtemps servi de lieu de mixage social et a permis de donner à chacun une chance de réussir dans la société. Elle ne remplit plus ce rôle. Au contraire, elle renforce le clivage socio-économique en favorisant la concentration des plus défavorisés, notamment des enfants et adolescents issus des minorités. Elle a, dans le même temps, réservé aux plus favorisés, surtout blancs, l'accès aux écoles de centre-ville ou aux établissements prestigieux, disposant de classes préparatoires. Par-delà ce clivage territorial, l'école est aujourd'hui un lieu de discrimination par excellence pour les enfants des nouveaux migrants, primo arrivants, qui bénéficient plus difficilement de soutien scolaire à la maison et ne possèdent pas les éléments de la culture élitiste, indispensables pour réussir.

Comment combattre cette ségrégation ? Un système de jumelage, créant des activités communes entre écoles des quartiers populaires et établissements scolaires plus favorisés, bénéficierait aux deux groupes par le rapprochement et la complémentarité des apports entre jeunes de statuts socio-économique et culturel différents. L'apprentissage de la multiplicité des voies possibles qui s'offrent à un jeune écolier pour réussir sa vie en sortirait largement favorisé. L'école, comme lieu d'enseignement, doit aussi permettre aux nouveaux migrants, primo-arrivants, de valoriser leur apport en transmettant des éléments de leur culture. Ils entreraient, par ce biais, dans un univers scolaire qui leur reste souvent étranger. Lors de rencontres ouvertes aux parents et élèves, les parents primo arrivants se chargeraient, dans un cadre convivial et sur la base du volontariat, de faire connaître leur culture et de créer, par là, des passerelles. Un tremplin possible pour la réussite scolaire des élèves qui n'ont pas, chez eux, accès à la culture normative dont l'école est le symbole.

On pourrait proposer, dans le cadre de ces échanges, des cours de français aux parents d'élèves qui en ressentent la nécessité.



► **Proposition** 11

JEAN-CLAUDE TCHICAYA, PORTE-PAROLE DU COLLECTIF DEVOIRS DE MÉMOIRE

Former les professeurs à la réalité des quartiers populaires

Le manque de formation fragilise la communauté éducative; les élèves comme les professeurs apprennent souvent la dure réalité sur le terrain. Il est temps de tirer le signal d'alarme. Les professeurs doivent pouvoir mieux répondre à des élèves qui subissent de plein fouet les injustices sociales.

Une profonde réforme doit être engagée en matière de formation. Des instruments et des outils permettant de saisir la complexité du terrain scolaire doivent être mis en œuvre.

La formation concernera les futurs enseignants, les professeurs débutants, et aussi ceux qui sont déjà en poste, car la réalité se renouvelle constamment: ils doivent pouvoir l'affronter au sein de modules dispensés tout au long de leur carrière. À travers un panorama historique et social, les professeurs pourront cerner les contours et la teneur de la réactivité des élèves issus des territoires ségrégués. L'objectif est également de mettre en place une action sur l'interculturalité et la citoyenneté qui contribuera à la reconstruction de liens sociaux. Le nécessaire devoir de mémoire permet à l'individu de se projeter dans l'avenir et, dans l'espace public, de participer aux affaires de la cité.



► **Proposition** 12

MARIA GIUSEPPINA BRUNA, CHARGÉE D'ENSEIGNEMENT À L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

Promouvoir la diversité dans l'enseignement supérieur et la recherche

Pour former des citoyens et des enseignants, il est fondamental de « fabriquer » des chercheurs et des universitaires conscients des problématiques de nos diversités.

Or, en la matière, les politiques publiques ont manqué d'ambition et de vigilance.

En conséquence, les étudiants, y compris en management (d'où sortiront nos futurs directeurs de ressources humaines), ne sont pas sensibilisés à la lutte contre les discriminations.

Pour cela, l'État doit mettre en place une politique de recherche, de recrutement et d'enseignement dynamique en histoire, sociologie, management, sciences politiques, histoire de l'art, littérature et anthropologie. Il est temps d'explorer les thématiques relatives à nos diversités dans le corps social, à l'histoire de la colonisation et de la décolonisation, à la sociohistoire de l'immigration ainsi qu'aux arts et aux cultures extra-européennes. Cela suppose de lancer un recrutement national ambitieux, de renforcer la recherche en sociomanagement avec, notamment en master 2 et dans les grandes écoles, des formations obligatoires relatives à la philosophie et à la sociologie des diversités.

Cette volonté de renouvellement demeure indissociable de politiques destinées à assurer l'égalité dans l'accès aux filières académiques d'excellence. Nous devons généraliser les conventions d'éducation prioritaire et autres Cordées de la réussite liant lycées, universités, écoles et entreprises; développer un service public de l'orientation afin de réduire l'échec en première année d'université; étendre les dispositifs d'accompagnement scolaire et de coaching destinés aux élèves issus des quartiers; revaloriser les bourses d'étude.

INSTITUTIONS

► **Proposition**

13



DARNEL LINDOR

FRANÇOIS DURPAIRE, PRÉSIDENT DU MOUVEMENT PLURICITOYEN
Faire entrer la diversité à l'Assemblée nationale

L'intérieur des partis politiques est loin d'être à l'image de la nation. Cet état de fait est dû à la frilosité des instances dirigeantes, pas prêtes à s'opposer à leurs « élus sortants » pour promouvoir l'émergence de nouveaux candidats. Mais aussi à l'absence de courage des militants issus de ces minorités, plus prompts à respecter le rythme qu'on leur assigne qu'à prendre des risques pour leur propre carrière. La sous-représentation des minorités est patente lorsqu'on assiste aux réunions de section dans les quartiers où ces populations sont nombreuses. Comme si en franchissant la porte du parti, on entrait dans un autre monde...

Au final, la société des élus représente la France d'hier ; et elle empêche la France de demain

d'émerger. S'il ne faut pas être nécessairement une femme pour agir contre le sexisme, ou être noir pour lutter contre la discrimination raciste, une assemblée de seuls hommes blancs est limitée pour appréhender les problèmes de notre société contemporaine. Le débat n'oppose donc pas l'indifférenciation républicaine (qui serait garante d'universalisme), à la prise en compte différenciée (que l'on pourrait taxer de communautariste). Il se situe entre un universel purement théorique et l'exigence de mesures volontaristes pour s'assurer que notre démocratie est réellement représentative. Afin que l'Assemblée nationale soit véritablement à l'image de la nation, nous proposons que chaque parti politique réserve soixante circonscriptions hors Outre-mer à des citoyens issus des minorités visibles. Cette mesure devra s'inscrire dans le temps limité de trois législatures, puis être supprimée dès que l'accession de tous et toutes à la sphère publique sera banalisée. Cette promotion des diversités sera menée par un observatoire indépendant à l'intérieur de chaque parti.



LEILA HADDOUCHE

► **Proposition**

14

OUSMANE NDIAYE, JOURNALISTE,
ET OLIVIER FERRAND, PRÉSIDENT DE TERRA NOVA

La reconnaissance symbolique de l'islam et du judaïsme dans le calendrier républicain

Il y a en France cinq à six millions de personnes de culture musulmane. L'islam est depuis longtemps la deuxième religion de France. Dans ces conditions, son intégration – et prioritairement la reconnaissance de la culture musulmane – au sein de l'identité française,

est un point névralgique pour notre avenir collectif. La commission Stasi avait, dès 2003, proposé une batterie de mesures convaincantes. Un acte symbolique fort consisterait à intégrer dans le calendrier républicain une fête religieuse musulmane. Ce calendrier prend en effet comme jours fériés de nombreuses fêtes religieuses catholiques : le lundi de Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint, Noël. En réalité, six jours fériés sur les onze légalement définis à l'article L3133-1 du Code du travail sont catholiques. En termes de vacances, la France est bien la « fille aînée de l'Église ». L'introduction d'une fête musulmane et d'une fête juive (en remplacement de deux autres jours fériés) ne remettrait pas en cause cette réalité, tout en marquant la reconnaissance symbolique de l'islam et du judaïsme par la République.



LEILA HADDOUCHE

► **Proposition** 15

LOUIS-GEORGES TIN, PRÉSIDENT DU CRAN

Créer un ministère d'État à la Diversité et à l'Égalité

Au niveau des gouvernements, la promotion de la diversité et de l'égalité est le plus souvent traitée de manière incohérente. Actuellement, par exemple, un secrétariat d'État est dédié à la jeunesse, et les dossiers liés aux personnes âgées sont dans un autre ministère. Comment construire dès lors une politique intergénérationnelle ? Les banlieues sont prises en charge par un ministère dédié (mais presque sans ressource), donnant au monde rural le sentiment d'être délaissé, puisqu'il est noyé dans les attributions diverses du ministère de l'Agriculture.

Comment créer ainsi une solidarité entre les territoires ? La lutte contre le racisme est au ministère de l'Intérieur et de l'Immigration. Est-ce vraiment une bonne idée ? L'égalité hommes-femmes et le handicap sont réunis au ministère de la Cohésion sociale, mais la lutte contre l'homophobie et la transphobie n'a aucun espace. Pourquoi donc ? Il y a, certes, un commissariat à la Diversité et à l'Égalité, dont le travail peut concerner les minorités visibles, mais pourquoi est-il hors gouvernement, sans budget, sans administration, et sans visibilité ? Nous plaidons pour la création d'un ministère d'État de la Cohésion sociale, de l'Égalité et de la Promotion de la diversité, titulaire d'une véritable administration. Car ce souci du vivre ensemble n'est pas un supplément d'âme, c'est un préalable à toute politique. En 2012, dans le prochain gouvernement, ce sera un signal fort pour la France de demain.



DARNEL LINDOR

► **Proposition** 16

ROKHAYA DIALLO, ÉDITORIALISTE ET MILITANTE ASSOCIATIVE

Restaurer le lien de confiance entre citoyen(ne) s et police

Tous les mouvements de révolte des quartiers populaires, de Clichy-sous-Bois à Villiers-le-bel, ont éclaté suite à l'implication de membres de la police dans le décès d'habitants de ces quartiers. Ces morts brutales de jeunes à peine sortis de l'adolescence sont venues alimenter un sentiment de défiance nourri par des citoyens qui, laissés pour compte, se sentent de plus

en plus menacés par les possibles bavures policières. Et cette crainte ne se cantonne pas aux quartiers populaires, la multiplication des gardes à vue abusives a soulevé de nombreuses polémiques. L'actuelle dynamique sécuritaire promeut la quantité au détriment de l'efficacité et s'avère aussi dangereuse qu'improductive. Ces injonctions chiffrées détournent les policiers de leurs vraies priorités. Elles les exposent aux violences et aux actes d'incivilité tout en alimentant l'inquiétude de la population face à cette escalade répressive.

Il est donc prioritaire de mettre en place des mesures susceptibles de restaurer les liens de confiance :

- Éliminer les contrôles au faciès. Une étude dirigée par le CNRS en 2009 démontre que les contrôles d'identité se focalisent en priorité sur les personnes non-blanches. Les policiers qui effectuent ces contrôles doivent délivrer un récépissé mentionnant leur matricule et leur motivation. Cela limitera les pratiques abusives, pourra constituer une preuve pour les citoyens qui s'estiment harcelés, et permettra aux forces de l'ordre de se concentrer sur la protection effective des habitants.
- Placer l'éthique au cœur des pratiques. Il faut inclure dans le cursus de formation des policier(e) s une sensibilisation renforcée à la déontologie et à l'antiracisme.